



Centre météorologique de Bourges
13 rue Charles Durand
18000 BOURGES

Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir
Direction de la réglementation et des libertés
publiques
Bureau des procédures environnementales

Bourges, le vendredi 16 décembre 2016

Nos références : D16 / 381

AVIS SUR DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE ICPE

Référence de la demande :

Courrier de Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir du 16 décembre 2016

**Parc éolien « Le Bois du Frou »
(4 éoliennes de la société SAS TOURY ENERGIE)
Commune de TOURY (28)**

L'installation éolienne objet de la demande référencée ci-dessus se situe à une distance de 62 kilomètres du radar météorologique de Trappes.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux de la Météorologie
Chef du Centre Météorologique de Bourges

Philippe BOISSEL